

Décision

Générale

colonial

Décision n° 560 du 12 juillet 1943.

n° 560

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juillet 1943

Numéro JO

n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro

15 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de vingt et un jour a solde entière est accordée a Mesdames RICHAUD et DAVID, employées auxiliaires de l'Administration, pour en jouir en Ethio pie. A l'expiration de cette période. Mesdames RICHAUD et DAVID sont autorisées à prolonger leur séjour sans le bénéfice de leur solde pendant toute la durée de la permission d'absence accordée à leurs maris.